

■ Politique

L'ordre protocolaire belge va être bouleversé

► Le président du Sénat Armand De Decker va lancer un groupe de travail sur le protocole.

► Le primat de Belgique va reculer de plusieurs rangs!

Avant l'heure, ce n'est pas l'heure, et après l'heure, ce n'est plus l'heure. "Là, c'est le bon moment", indique le président du Sénat, le libéral francophone Armand De Decker. Alors que le nouveau primat de Belgique, M^{re} Léonard, n'a pas encore été désigné cardinal, un groupe de travail va être lancé au Sénat – sous la direction du président De Decker – afin de reformer de fond en comble l'ordre protocolaire belge.

Ce groupe de travail devrait associer les chefs de file au Sénat de tous les partis démocratiques (majorité et opposition) et le résultat de ces travaux remettra en cause un ordre protocolaire hérité de Napoléon. Rappel, le cardinal Danneels occupe actuellement la première place dans l'ordre protocolaire belge. "Il y a aujourd'hui un large consensus parmi les partis politiques pour que cette formule soit modifiée", expose Armand De Decker. Le chef de l'Eglise catholique en Belgique reculerait ainsi de

plusieurs rangs pour se retrouver derrière les présidents d'Assemblée (Chambre et Sénat), les présidents du Conseil européen (Herman Van Rompuy) et de la Commission européenne (José Manuel Barroso). Mais aussi derrière le Premier ministre du gouvernement fédéral et ses vice-Premiers ministres. De même, les têtes du pouvoir judiciaire (Cour de cassation et Cour de constitutionnelle) devraient également se retrouver devant le responsable de l'Eglise. En résumé : la nouvelle architecture protocolaire belge devrait faire primer les responsables des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire.

Le primat de Belgique récemment désigné, M^{re} Léonard, se retrouvera dans un peloton en compagnie – logiquement – des responsables des cultes israélite, musulman et protestant en Belgique. De même, un représentant de la laïcité belge sera associé à ces collègues religieux. "L'objectif n'est certainement pas d'humilier une personne – M^{re} Léonard en l'occurrence –, souligne Armand De Decker, voilà pourquoi c'est maintenant que nous devons lancer ce groupe de travail, avant qu'un nouveau cardinal ne soit nommé par Rome".

Reste que nombre de débats risquent de secouer – plus ou moins violemment – ce groupe de travail "Protocole". Comme toujours, en Belgique, le communautaire est au coin de la rue. Or voilà que des demandes plus ou moins légitimes sont effectuées afin de propulser les responsables des entités fédérées sur le devant de la scène pro-

colaire. Ainsi les ministres-Présidents flamand, wallon/francophone et germanophone, relégués à l'heure actuelle à l'arrière-plan protocolaire pourraient avancer de plusieurs rangs. Un débat sera également mené concernant la place des présidents des Parlements des entités fédérées. A cet égard, Armand De Decker condamne l'attitude du N-VA Jan Peumans, le président du Parlement flamand, qui a choisi de se faire porter absent lors de la cérémonie des vœux du Souverain à la fin du mois dernier : "C'est lamentable, Jan Peumans représente tous les Flamands, il n'avait pas à se comporter de la sorte – peu importe ses convictions", fustige Armand De Decker.

D'autres volets seront débattus dans ce groupe "Protocole". Par exemple : la primauté du nonce apostolique qui est, actuellement, le "chef" du corps diplomatique en Belgique (second dans l'ordre protocolaire actuel). Faut-il oui ou non faire évoluer cette situation ? A voir. Car ouvrir ce débat exposerait le corps diplomatique à être éventuellement représenté par l'ambassadeur d'un Etat non-démocratique – étant donné la longévité de certains de ces ambassadeurs en poste à Bruxelles... Enfin, le changement d'ordre protocolaire belge devrait également être l'occasion d'institutionnaliser la fonction de président du Conseil européen, un job actuellement rempli par le Belge Herman Van Rompuy. Celui-ci se retrouvera vraisemblablement à l'avenir juste derrière les présidents du Sénat et de la Chambre.

Martin Buxant



FRED GUELDIN/REPORTERS

Le cardinal Danneels était n°1 dans l'ordre protocolaire belge; son successeur, M^{re} Léonard, devrait reculer de plusieurs rangs.